

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pourrait peut-être réserver les renseignements qui lui restent pour répondre aux questions supplémentaires qui seront apparemment posées.

M. MacDonald: Étant donné que ces prix qui entreront en vigueur le 1^{er} avril créeront de fait une situation dans des endroits comme Summerside, dans Île-du-Prince-Édouard, où un caporal à l'extérieur de la base devra payer un loyer plus élevé qu'un officier commandant à la base, serait-il possible d'enquêter sur les injustices flagrantes que provoquera ce nouveau régime et de consulter directement les intéressés car ces changements suscitent beaucoup d'inquiétude?

M. Comtois: Monsieur l'Orateur, pour les occupants de logements affectés aux personnes mariées dont le rang n'est pas supérieur à celui de sergent, l'augmentation ne dépassera pas \$15 par mois. Dans les autres cas, les hausses seront proportionnelles.

LA HAUSSE DES LOGEMENTS DES MILITAIRES MARIÉS— LA QUESTION DE LA PARITÉ DES SALAIRES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je dois demander votre indulgence à mon endroit, car j'ai deux questions supplémentaires à poser. La première s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que cette nouvelle ligne de conduite est directement liée à l'intention du gouvernement d'assurer la parité entre les forces armées et la fonction publique, et que cette parité ne sera pas réalisée avant un an, au moins, peut-être plus le gouvernement songerait-il à retarder la mise en œuvre de cette nouvelle ligne de conduite visant la location des logements jusqu'à ce que la parité puisse être réalisée?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, c'est une suggestion intéressante. Toutefois, le député a raison de dire, je pense, que la suppression de l'inégalité se fera en deux étapes et ne sera pas complétée avant un an. Le député a peut-être remarqué que les équivalences en matière de logement sont modifiées ou limitées, mais leur application n'est pas absolue.

M. Forrestall: Je déduis de la réponse du ministre qu'il n'envisagera pas un retard d'une année. Voudrait-il entamer des entretiens au sein du cabinet au sujet d'une méthode qui permette aux membres des forces armées du Canada obligés, dans une grande mesure, d'occuper des locaux de location au cours de leur carrière, de se constituer un capital, une méthode selon laquelle une partie du montant de leur loyer pourrait être mise de côté en vue de leur retraite?

L'hon. M. Drury: Cette suggestion est digne d'attention. Je la ferai volontiers étudier.

M. Baldwin: Nous vous en faisons beaucoup.

M. l'Orateur: Le député de Saskatoon-Biggart a la parole.

M. MacDonald (Egmont): Puis-je invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Mes excuses au député de Saskatoon-Biggart. Il pourra bientôt poser sa question.

M. MacDonald (Egmont): Le secrétaire parlementaire pourrait-il répondre à la seconde question quant aux consultations éventuelles avec le personnel, au lieu de lire la réponse?

M. Comtois: Je voudrais répéter ce que j'ai dit en premier lieu, c'est à dire que les loyers d'environ 8,200 logements familiaux seront diminués.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député d'Egmont peut supposer qu'on a pris note de sa question.

M. Forrestall: Dix heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AIDE AUX CHEMINS DE FER EN VUE DE L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE TRANSPORT DES GRAINS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question. A la suite de la déclaration récente du CP, suivant laquelle il lui faudrait des subventions gouvernementales pour l'acquisition du matériel roulant et des véhicules nécessaires à l'acheminement des céréales, cette compagnie a-t-elle adressé au gouvernement, par le truchement du ministère des Transports, ou par l'intermédiaire de quelque autre organisme, des requêtes ou des représentations dans ce sens?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, bien entendu, nous discutons cette question avec les deux compagnies de chemins de fer, et ce depuis des mois. Si ma mémoire est fidèle, nous avons reçu, il y a deux ou trois jours, une lettre du vice-président du CP sur cette affaire. J'ai prié les responsables des deux compagnies de me faire connaître leur point de vue. Pour ce qui est du CN, cette société m'a fait parvenir un assez long document, m'exposant comment on pourrait s'y prendre le mieux pour obtenir des wagons supplémentaires. Et j'ai eu, hier, un échange de vues personnel sur ce sujet avec le président du CN que je dois rencontrer de nouveau la semaine prochaine.

• (1140)

M. Gleave: Y a-t-il eu un échange de vues entre le ministre des Transports et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé sur une approche commune quant à la solution de ce très grave problème?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ou des fonctionnaires ou d'autres personnes qui relèvent de lui ont toujours suivi les consultations dont j'ai parlé.

L'AMÉLIORATION DU TRANSPORT DES CÉRÉALES VERS VANCOUVER

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre des Transports s'il pourrait faire état à la Chambre aujourd'hui des progrès accomplis par les sociétés ferroviaires au cours de la semaine qui s'achève en ce qui a trait à l'acheminement des céréales des Prairies vers le port de Vancouver. En d'autres termes, combien de wagons décharge-t-on par jour à Vancouver?